

Pour bénéficier de tous les avantages de la "Convention Partenaire C.E.", demandez votre carte de membre à votre C.E. et présentez-la à votre conseiller !



### Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet [www.cmb.fr](http://www.cmb.fr)
- Par téléphone **0 969 368 746** Service gratuit + prix appel

Et retrouvez-nous également sur :

- facebook.com/creditmutueldebretagne
- @CMBretagne
- Crédit Mutuel de Bretagne

Pour bénéficier de ces avantages vous devez être salarié(e) de l'entreprise dont le CE, COS, CAS, Amicale et assimilé a conclu la convention avec le Crédit Mutuel de Bretagne. Cette convention doit être en vigueur le jour de la souscription du produit ou service bénéficiant de l'avantage tarifaire.

Les avantages présentés sont soumis à l'ensemble des dispositions légales et des stipulations contractuelles (conditions générales et particulières), applicables au(x) contrat(s) souscrit(s). Avantages en vigueur au 01/10/2016 et susceptibles d'évolution. Ces avantages ne se cumulent pas avec d'autres avantages portant sur les mêmes produits.

Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 €, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution [61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9]. Entreprise régie par le Code des Assurances. 2 rue Vasco de Gama - Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9. Siren 343 142 659 RCS Nantes.

Arkéa Assistance - S.A. au capital de 1 690 000 € - Siren 518 757 166 RCS Brest - Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Assistance est déclaré en tant qu'organisme de Services à la Personne sous le n° SAP518757166.

Arkéa Sécurité - S.A. au capital de 1 040 000 € - Siren 528 743 859 RCS Brest - Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer n° AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le C.N.A.P.S. le 09/03/2016.

SURAVENIR - S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 € - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société mixte régie par le Code des Assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution [61 rue Taitbout - 75009 PARIS]. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Eole Finance est une marque de Financo. Financo, S.A. au capital de 58 000 000 €. RCS Brest 338 138 795. Siège social: 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 [vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)].

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de Crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N° ORIAS 07 025 585. Siège social: 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest. 11/2016.



Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.



Réf.: 000 000 336 - Crédit photos: istock - 010560.



Le Crédit Mutuel de Bretagne a la confiance de votre comité d'entreprise, C.O.S., C.A.S. ou amicale parce que comme lui, c'est VOUS que nous plaçons au cœur de notre action.

Banque mutualiste appartenant à ses clients-sociétaires, la solidarité, l'équité et la proximité sont les valeurs qui nous animent. Vous écouter et vous accompagner en toutes circonstances, innover sans cesse pour vous rendre la vie plus facile, croire en vos projets et vous aider à les réaliser : nous sommes la banque différente engagée à vos côtés.

Partenaire de votre comité d'entreprise ou assimilé, le Crédit Mutuel de Bretagne a le plaisir de vous faire bénéficier de nombreux avantages.

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA  
INSTITUTIONNEL ET ÉCONOMIE SOCIALE  
LIBRE SERVICE 56043  
29809 BREST CEDEX 9

20 g  
Validité  
permanente

LETTRE  
PRIORITAIRE



Grâce à votre C.E. bénéficiez de vrais avantages.



Construire chaque jour la banque qui va avec la vie.

Convention  
PARTENAIRE  
C.E.  
**Merci  
mon C.E.!**

C.E., C.O.S., C.A.S., Amicale et assimilé





Je souhaite obtenir des renseignements sur les avantages qui me sont réservés.

Prénom - Nom\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal / Ville\* : .....

Vous pouvez me téléphoner au : .....

En renseignant votre numéro de téléphone, vous nous signifierez votre souhait d'être rappelé(e) pour obtenir des informations sur cette offre. Pour information : vous pouvez vous inscrire sur bioctel ([www.bioctel.gouv.fr](http://www.bioctel.gouv.fr)), la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

de préférence de : ..... h ..... à ..... h ..... et de ..... h ..... à ..... h .....

Nom de mon CE\* : .....

\*Les informations recueillies dans le présent coupon et signalées par un astérisque sont obligatoires pour gérer votre demande de rendez-vous, elles pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. En outre les informations recueillies pourront être utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa pour des actions commerciales. Vous disposez sur les informations personnelles collectées d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, en écrivant au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 9. Vous pouvez également vous prévaloir d'un droit d'opposition, notamment pour l'utilisation des dites informations à des fins de prospection commerciale. Si vous ne souhaitez recevoir aucune offre commerciale du Crédit Mutuel Arkéa, notamment par courrier postal, il vous suffit de cocher la case ci-après.  Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. Siège social : 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Ohas 07 025 585 - 11/2016.

Il n'y a pas d'âge pour profiter de tous nos avantages.

NAISSANCE  
**30 € OFFERTS**  
à l'ouverture  
d'un Livret CMB<sup>(9)</sup>

Au Crédit Mutuel de Bretagne, nous souhaitons la bienvenue à votre enfant en lui offrant 30 € à sa naissance pour l'ouverture de son Livret CMB<sup>(9)</sup>.



ASSURANCE-VIE  
**50 % DE RÉDUCTION**  
sur les frais  
de versement<sup>(10)</sup>

Bénéficiez d'un taux de frais privilégié pour tous les versements sur un contrat d'Assurance-vie Prévi-Options ou un contrat Plan Épargne Retraite Populaire (PERP), Prévi-Horizons.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. En cas de crédit à la consommation, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours.  
(6) En cas d'offre de crédit immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente étant subordonnée à l'obtention du prêt, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées si le prêt n'est pas obtenu.  
(7) L'option "Confort" couvre les risques décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Invalidité Permanente Totale, Contrat Prévi Crédit Particulier souscrit auprès de Suravenir Assurances, filiales du Crédit Mutuel Arkéa, entreprises régies par le Code des Assurances. Coût standard sans majoration, ni surprime, ni autres frais, pour des assurés âgés entre 36 et 40 ans.  
(8) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit par Financo. Prêt personnel adossé à l'épargne salariale : la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, la prime d'assurance. Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il est remboursé en tout ou partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.  
(9) Offre valable jusqu'à 1 an de l'enfant pour toute souscription d'un Livret CMB à son nom dans une Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. Les 30 € seront versés exclusivement par virement sur ce livret dans un délai d'un mois après la souscription. Une même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret CMB. Cette offre (limitée à un des parents) ne peut se cumuler avec toute autre offre promotionnelle portant sur le même produit.  
(10) Offre applicable à toute nouvelle adhésion, versement exceptionnel sur contrat existant, et/ou mise en place ou modification de versements programmés réalisés dans le cadre de l'offre partenaire CE, par un ayant droit, son conjoint, son partenaire de PACS ou leur(s) enfant(s) mineur(s). Les frais et montants minimum de versement sont disponibles dans la notice des contrats. Prévi-Options est un contrat d'Assurance-vie de groupe de type multisupport. Prévi-Horizons est un contrat Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP). Ces deux contrats sont gérés par Suravenir. Document publicitaire, dépourvu de valeur contractuelle.

Quel que soit votre projet, nous vous aidons à le faire avancer.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION<sup>(5)</sup>  
**JUSQU'À 75 000 €**  
pour tous vos projets, frais de dossier offerts.

Travaux, voyage, voiture... bénéficiez d'un seul prêt pour financer tous vos projets ou pour effectuer un regroupement de crédits.

**EXEMPLE :** Pour un prêt personnel amortissable d'un montant de 10 000 € sur 48 mois (hors assurance facultative), le taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 2,99 % (le taux débiteur fixe est de 2,95 %), le montant de l'échéance (hors assurance facultative) est de 221,12 €. Le montant total dû s'élève à 10 613,76 € (frais de dossier : 0 €, intérêts du prêt : 613,76 €). Coût de l'assurance facultative 5,73 € par mois, montant qui s'ajoute à la mensualité de prêt indiqué plus haut (soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance de 1,33 % et un coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt de 275,04 €).

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊTS HABITAT<sup>(6)</sup>  
**• 15 000 €\*  
À 0,75 %** sans frais de dossier pour un prêt primo accédant.  
**• FRAIS DE DOSSIER RÉDUITS DE MOITIÉ** sur les autres crédits immobiliers.

Construction, achat d'un logement neuf ou ancien, nos offres de crédit immobilier s'adaptent à votre projet avec un plan de financement personnalisé.

**EXEMPLE :** Pour la souscription d'un prêt Primo Accédant CE d'un montant de 15 000 € sur 15 ans. Le taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 0,75 % (taux débiteur annuel fixe : 0,00 %), les 180 mensualités de 88,12 €. Le montant total dû s'élève à 15 862,20 € (frais de dossier : 0 €, intérêts du prêt : 0 €). Le coût de l'assurance obligatoire Couverture "Confort"<sup>(7)</sup>, couvre les risques décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Invalidité Permanente Totale, (quotité assurée de 100 % pour un emprunteur), s'élève à 4,79 € par mois, montant inclus dans la mensualité du prêt indiquée plus haut, (soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance de 0,75 %). Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 862,20 €. Le montant maximum de ce crédit destiné aux primo accédants est de 15 000 €.

PRÊT ADOSSE À L'ÉPARGNE SALARIALE

Des projets mais une épargne salariale bloquée ? Découvrez une solution originale et novatrice, le PRÊT MYSELF<sup>(8)</sup>. Connectez-vous sur : [www.eolefinance.com](http://www.eolefinance.com) ou contactez-nous au : **0 800 201 202** 

\*Taux en vigueur au 05/12/2016 pour un crédit de 10 000 € sur 48 mois. Ce taux varie en fonction du montant et de la durée du crédit. Il est également susceptible d'évolutions dans le temps.  
\*\* Jusqu'à 15 000 €, montant limité à 10 % du coût total de l'opération.

Nous avons toutes les solutions pour vous simplifier le quotidien.

CARTE BANCAIRE ET COMPTES-CHÈQUE<sup>(1)</sup>  
**6 MOIS DE COTISATION OFFERTS** pour toute souscription d'un forfait Eurocompte<sup>(1)</sup>, options comprises.

Assurance, prévoyance, nous sommes à vos côtés à chaque moment de la vie.

ASSURANCES  
**3 MOIS OFFERTS** Pour toute souscription d'un contrat Automobile, Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Mobil-Home<sup>(2)</sup>.

PRÉVOYANCE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES  
**3 MOIS OFFERTS** Pour toute souscription d'un contrat PRÉVI Accidents de la Vie<sup>(2)</sup>, PRÉVI Famille si capital assuré supérieur ou égal à 20 000 €<sup>(2)</sup>, PRÉVI Obsèques si cotisation viagère ou temporaire 10 ans<sup>(2)</sup>, PRÉVI Assistance (Téléassistance aux personnes)<sup>(3)</sup>, PRÉVI Sécurité E-Gardien (Télésurveillance des biens) (si option E-Gardien souscrite)<sup>(4)</sup>.



(1) La convention Eurocompte est une convention tarifaire multi-services (de base et optionnels) sous forme d'abonnement à cotisation périodique permettant à son souscripteur de bénéficier de tarifs préférentiels sur les produits et services bancaires ou d'assurance, qui en relèvent. La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par la banque.  
(2) Assureur : Suravenir Assurances.  
(3) Contrat souscrit auprès de : Arkéa Assistance. Pour toute souscription d'un contrat PRÉVI Assistance, les trois premiers mois d'abonnement complet à partir de la date de souscription sont offerts.  
(4) Contrat souscrit auprès de : Arkéa Sécurité. Pour toute souscription d'un contrat PRÉVI Sécurité service de base avec option e-gardien, les trois premiers mois d'abonnement complets à partir de la date de souscription sont offerts.

Construire  
chèque pour la banque  
qui va avec la vie.

Crédit Mutuel  
de Bretagne